Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Patrimoine culturel immatériel

Liste représentative

Original: anglais

CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Cinquième session
Nairobi, Kenya
novembre 2010

DOSSIER DE CANDIDATURE N° 00398
POUR L'INSCRIPTION SUR LA LISTE REPRÉSENTATIVE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN 2010

A.	**ÉTAT(S) PARTIE(S)** *Pour les candidatures multinationales, les États parties doivent figurer dans l'ordre convenu d'un commun accord.*
Mexique	
B.	**NOM DE L'ÉLÉMENT**
B.1.	**Nom de l'élément en anglais ou français** *Il s'agit du nom officiel de l'élément qui apparaîtra dans les publications concernant la Liste de sauvegarde urgente. Il doit être concis. Veillez à ne pas dépasser 200 caractères, ponctuation et espaces compris. Le nom doit être transcrit en caractères latins Unicode (Basic Latin, Latin-1 Supplément, Latin Extended-A ou Latin Extended Additional).*
La Pirekua, chant traditionnel des P'urhépecha	
B.2.	**Nom de l'élément dans la langue et l'écriture de la communauté concernée, le cas échéant** *Il s'agit du nom officiel de l'élément dans la langue vernaculaire qui correspond au nom officiel en anglais ou en français (point B.1). Il doit être concis. Veillez à ne pas dépasser 200 caractères Unicode (latins ou autres), ponctuation et espaces compris.*
La Pirekua, canto tradicional de los P'urhépecha	

B.3. Autre(s) nom(s) de l'élément, le cas échéant

Outre le(s) nom(s) officiel(s) de l'élément (point B.1), mentionner, le cas échéant, le/les autre(s) nom(s) de l'élément par lequel l'élément est également désigné, en caractères Unicode (latins ou autres).

—

C. CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉLÉMENT

C.1. Identification des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés

Selon la Convention de 2003, le patrimoine culturel immatériel ne peut être identifié que par rapport à des communautés, groupes ou individus qui le reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Il est par conséquent important d'identifier clairement une ou plusieurs communautés, groupes ou, le cas échéant, individus concernés par l'élément proposé. Les informations fournies doivent permettre au Comité d'identifier les communautés, groupes ou individus principalement concernés par l'élément, et doivent être en cohérence avec les rubriques 1 à 5 ci-dessous.

La communauté p'urhépecha autochtone de l'État du Michoacán, Mexique, est implantée dans une région d'une grande beauté naturelle, chargée d'histoire, de culture et de tradition, peuplée d'environ 340 mille habitants, qui manifestent quotidiennement leur richesse culturelle, surtout par le biais de la pirekua, élément musical qui les identifie du point de vue culturel.

Les principaux groupes qui s'intéressent à la préservation de la tradition de la pirekua sont les suivants :

- Les créateurs (compositeurs) et les piériecha (chanteurs de pirekua).
- Les habitants des quatre sous-régions p'urhépecha de l'État du Michoacán.
- Autorités fédérales: Commission nationale pour le Développement des peuples autochtones (Délégation Michoacán) ; Institut national d'Anthropologie et d'Histoire (Délégation Michoacán) ; Direction des cultures populaires (Délégation Michoacán).
- Autorités de l'État: Secrétariat au Tourisme et Secrétariat aux Peuples autochtones.
- Autorités municipales: Conseils municipaux d'Uruapan, Paracho, Cherán, Pátzcuaro, Los Reyes, Quiroga, Tzintzuntzan et Chilchota.
- Autorités locales: communautés autochtones de Zacán, Paracho, Cherán, Angahuan, Santa Fe de la Laguna, Ihuatzio et Ichán.
- Les groupes culturels: Stations de radio des communautés autochtones XEPUR, « La Voz de los P'urhépecha » (Cherán, Mich.), Radio Uandarhi (Uruapan, Mich.) et Radio Zacán.

C.2. Situation géographique et étendue de l'élément, et localisation des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés

Cette rubrique doit identifier l'étendue de la présence de l'élément, en indiquant si possible les lieux où il se concentre. Si des éléments liés sont pratiqués dans des régions avoisinantes, veuillez le préciser.

La pirekua, chant traditionnel des p'urhépecha, est un art musical qui s'est développé dans le centre-ouest du Mexique, plus précisément dans l'État du Michoacán où vit la communauté p'urhépecha, représentée par 340 000 résidents, soit 85 % de l'ensemble de la population autochtone de l'État (400 000 personnes).

Les p'urhépecha vivent dans 165 communautés de 19 municipalités de l'État du Michoacán, où

la pirekua est pleinement reconnue dans 30 communautés par sa tradition en termes de création et d'interprétation.

Ces communautés sont réparties en quatre sous-régions :

- La zone lacustre de Pátzcuaro : San Andrés Zíróndaro, Ihuatzio, Janitzio, Jarácuaro et Santa Fe de la Laguna.
- Le Plateau de P'urhépecha : Comachuén, Turícuaro, Arantepacua, Paracho, Quinceo, Cherán, Urapicho, Ahuiran, Tanaco, Capacuaro, San Lorenzo, Angahuan, Zacán, Charapan, San Felipe de los Herreros, Ocumicho, La Cantera, Tarecuato, Tingambato et San Juan Nuevo Parangaricutiro.
- La Cañada (chemin de berger) de los Once Pueblos : Tacuro et Ichán.
- La Ciénega (marais) de Zacapu : Tiríndaro et Zipiajo.

C.3. Domaine(s) représenté(s) par l'élément

Identifiez brièvement le(s) domaine(s) du patrimoine culturel immatériel représenté(s) par l'élément, qui peuvent être un ou plusieurs des domaines identifiés à l'article 2.2 de la Convention (cette information sera principalement utilisée pour la visibilité, si l'élément est inscrit).

a) Traditions et expressions orales :

La pirekua est exprimée par oral et se transmet traditionnellement des parents aux enfants qui ont la ferme conviction et la mission de la diffuser aux générations suivantes, de manière à préserver leur culture.

b) Pratiques sociales, rituels et événements festifs :

La pirekua est présente à chaque instant de la vie du peuple p'urhépecha et se manifeste dans les événements à caractère social : mariages, baptêmes, fêtes religieuses et pratiques funéraires, ainsi qu'en conclusion de tâches communautaires et de la récolte de produits agricoles.

D. BREF RÉSUMÉ DE L'ÉLÉMENT

Cette rubrique est particulièrement utile, car elle permet au Comité d'identifier rapidement l'élément proposé pour inscription et, en cas d'inscription, elle sera utilisée à des fins de visibilité. Elle doit être un résumé des éléments fournis au point 1 ci-dessous mais ne doit pas constituer une introduction à ce point.

La pirekua est une création musicale représentative de la communauté p'urhépecha de l'État du Michoacán, dont les origines remontent au xvie siècle.

Pirekua est un mot p'urhépecha construit à partir du verbe pireni (chanter) et kua, suffixe qui indique une psalmodie ou un chant. Un autre terme dérivé de pireni est pireri qui veut dire chanteur ou interprète de chants et piériecha (chanteurs ou interprètes). L'usage du terme pirekua déjà hispanisé est aussi courant dans la langue p'urhépecha que dans l'espagnol régional.

La pirekua est une forme de communication et d'expression culturelle interprétée dans la langue p'urhépecha par des femmes et des hommes. Dans les derniers temps, le contenu de la pirekua comprend une seconde partie en espagnol (traduction du texte p'urhépecha). Les paroles des compositions évoquent les thèmes de l'amour et de la cour faite aux femmes; la pensée sociale et politique des habitants; le souvenir d'événements historiques et de sujets à caractère religieux. De même, la pirekua est un exemple de créativité dont le but est de préserver, transcender et maintenir en vie la culture p'urhépecha, en tant que patrimoine immatériel.

La pirekua est un élément d'identité culturelle reconnu tant par ses détenteurs et ses praticiens, que par les « michoacanos » (natifs du Michoacán) en général, et sert de lien de dialogue effectif entre les différentes communautés qui la pratiquent.

1. IDENTIFICATION ET DÉFINITION DE L'ÉLÉMENT (CF. CRITÈRE R.1)

C'est la rubrique de la candidature qui doit démontrer que l'élément satisfait au critère R.1 : « L'élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel tel que défini à l'article 2 de la Convention ». Une explication claire et complète est essentielle pour démontrer que l'élément à inscrire est conforme à la définition du patrimoine culturel immatériel par la Convention. Cette rubrique doit aborder toutes les caractéristiques significatives de l'élément, tel qu'il existe actuellement. Elle doit inclure notamment :

une explication de ses fonctions sociales et culturelles, et leurs significations actuelles, au sein et pour ses communautés,

les caractéristiques des détenteurs et des praticiens de l'élément,

tout rôle ou catégorie spécifiques de personnes ayant des responsabilités spéciales à l'égard de l'élément,

les modes actuels de transmission des connaissances et les savoir-faire liés à l'élément.

Le Comité doit disposer de suffisamment d'informations pour déterminer :

que l'élément fait partie des « pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés. » ;

que « les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus [le] reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel » ;

qu'il est « transmis de génération en génération, [et] est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire » ;

qu'il procure aux communautés et groupes concernés « un sentiment d'identité et de continuité » ; et

qu'il n'est pas contraire aux « instruments internationaux existant relatifs aux droits de l'homme ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d'un développement durable ».

Les descriptions trop techniques doivent être évitées et les États soumissionnaires devraient garder à l'esprit que cette rubrique doit expliquer l'élément à des lecteurs qui n'en ont aucune connaissance préalable ou expérience directe. L'histoire de l'élément, son origine ou son ancienneté n'ont pas besoin d'être abordés en détail dans le dossier de candidature.

La musique mexicaine est le fruit du métissage entre les cultures européennes, américaines et africaines, entre autres. C'est un mélange de divers styles musicaux déterminé par la région et les différentes phases de son évolution. Tel est le cas de la population p'urhépecha du Michoacán dont le chant traditionnel est connu sous le nom de pirekua, création musicale qui se transmet traditionnellement par oral, de génération en génération.

L'évangélisation a commencé depuis l'arrivée des premiers frères sur les terres du Michoacán. Pour cela, ils utilisaient la danse, le théâtre, la musique et les chants comme éléments didactiques qui leur permettaient d'inciter les indigènes à adopter la religion.

À travers le territoire p'urhépecha il est encore possible d'entendre des chants qui datent des xvi^{e} et xvii^{e} siècles, avec l'influence des missionnaires franciscains et augustiniens qui exercèrent une importante action humaniste et sociale dans cette région.

Les évangélistes amenèrent la musique européenne et divers instruments comme la trompette, la flûte et l'orgue, entre autres, ce qui influença la musique des anciens résidents. Au fil du temps, les deux cultures musicales ont fusionné et un syncrétisme s'est créé entre les chants religieux européens et la musique p'urhépecha préhispanique.

La pirekua se chante généralement en solo, en duo ou en trio, ou accompagnée par des ensembles vocaux, des orchestres à cordes et mixtes (cordes et vents), bien qu'à présent elle puisse aussi être accompagnée par des ensembles d'instruments à vent et même un orchestre symphonique.

Il y a quatre styles fondamentaux dans les festivités du peuple p'urhépecha: la pirekua (au rythme lent et cadencé), les toritos, abajeños et sones régionaux (au rythme plus rapide).

Dans la musique p'urhépecha, l'alternance rythmique est donnée par la mesure à 3/4, qui est

lente et stable; et celle à 6/8 qui définit les mouvements plus allants.

La mesure caractéristique de la pirekua et du son est le 3/8, ce qui « se caractérise par une rythmique de la ligne mélodique à deux, trois, quatre et parfois jusqu'à cinq notes pour une pulsation de trois temps dans l'accompagnement ».

La pirekua, comme forme de communication musicale, exprime le symbolisme des fleurs, attaché à l'idéalisation de la femme comme métaphore ; elle fait aussi référence aux passions et aux motivations: à la cour, à la nostalgie, au phénomène de l'émigration et même aux catastrophes écologiques ; dans ce dernier cas, la pirekua a aussi servi comme accusation des faits.

La teneur de la pirekua peut aussi être la reconnaissance de personnages historiques, comme les paroles faisant allusion à l'humaniste espagnol Vasco de Quiroga (dont l'héritage est encore vivant au sein des communautés) ou à l'ancien Président de la République Lázaro Cárdenas (très apprécié des Mexicains) ; il évoque aussi en général des faits de société (la Révolution mexicaine) et des phénomènes naturels (éruption du volcan Paricutín en 1943).

La pirekua, dans son usage social, a facilité l'intégration et la consolidation des liens familiaux, ainsi que la cohésion des communautés p'urhépecha qui, dans l'ensemble, reconnaissent cette manifestation du patrimoine culturel immatériel comme étant leur héritage.

La pirekua constitue aussi un facteur de continuité des coutumes et des traditions du peuple p'urhépecha, puisqu'en tant qu'art musical elle continue d'avoir une acceptation massive et une validité, en dépit du processus d'acculturation. C'est ainsi qu'elle est recréée par les nouvelles générations et contribue à la préservation de l'identité culturelle et à la cohésion ethnique.

Chaque communauté autochtone a son propre répertoire de pirekua et, en général, elle connaît les auteurs et les compositeurs, bien qu'elle finisse quelquefois par perdre la mémoire historique. Malgré tout, on a pu reconnaître le style, l'influence, les moments et les conditions dans lesquels a été écrite chaque création.

N'importe quel homme ou femme p'urhépecha, même à l'extérieur de son territoire, n'importe où dans le pays, est capable de reconnaître et d'identifier une création musicale p'urhépecha; son style ne trompe pas, du fait de sa forme, sa structure rythmique et son côté chaleureux.

Les piréricha sont ceux qui avec leur voix transmettent le sentiment et dans leurs expressions reflètent le plaisir de ce bel art musical. Ce sont des artistes de grand génie et de talent; certains parmi eux ont un savoir empirique et sont autodidactes ; ils ne manquent pas autant d'inspiration, de persévérance et de qualité ; d'autres ont des moyens techniques acquis grâce à une solide formation professionnelle dans les académies et les conservatoires de musique du Mexique et de l'étranger. Mais ils ont tous un dénominateur commun qui ressort : la passion, l'identité et la profonde fierté de leurs racines et de leurs valeurs artistiques et musicales.

Les piréricha se considèrent comme une corporation dont le métier est celui de chanteurs itinérants dans la société p'urhépecha et leur tradition garde certains liens avec les huatápiecha ou proclamateurs de l'ancien monde autochtone. Ce métier a eu une fonction communautaire dans les célébrations traditionnelles, où les liens de la société se trouvent renforcés à travers les « compadrazgos », les mariages et les baptêmes ; ainsi, les piréricha sont aussi les médiateurs sociaux du peuple p'urhépecha qui à travers les chants expriment des sentiments et communiquent des événements importants de la société autochtone.

2. CONTRIBUTION À LA VISIBILITÉ ET À LA PRISE DE CONSCIENCE, ET ENCOURAGEMENT AU DIALOGUE (CF. CRITÈRE R.2)

La candidature doit démontrer (critère R.2) que « l'inscription de l'élément contribuera à assurer la visibilité et la prise de conscience de l'importance du patrimoine culturel immatériel et à favoriser le dialogue, reflétant ainsi la diversité culturelle du monde entier et témoignant de la créativité humaine ».

Expliquez en quoi l'inscription sur la Liste représentative contribuera à assurer la visibilité du patrimoine culturel immatériel et à faire prendre davantage conscience aux niveaux local, national et international de son importance. Cette rubrique ne doit pas traiter la manière dont les inscriptions apporteront une plus grande visibilité à l'élément, mais la façon dont son inscription contribuera à la visibilité du patrimoine culturel immatériel d'une façon plus générale.

Expliquez en quoi l'inscription favorisera le « respect de la diversité culturelle et la créativité humaine, ainsi que le respect mutuel entre les communautés, les groupes et les individus ».

L'inscription de la pirekua sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO constitue une magnifique occasion de la faire découvrir et reconnaître comme un élément qui renforce l'identité culturelle des Mexicains, au moment où elle s'intègre dans la diversité culturelle du monde, puisqu'elle confère de la valeur au talent musical des créateurs et des piréricha (chanteurs).

Il a toujours été entendu que la pirekua est un facteur d'unité et d'identité culturelle pour les communautés p'urhépecha ; c'est une tradition qui donne démocratiquement une équité à l'ensemble de la population et, en tant que telle, elle est reconnue dans sa langue, ses valeurs, ses traditions et ses usages.

La grande sensibilité des créateurs et des interprètes p'urhépecha transparaît dans les formes d'expression et d'interprétation des sentiments : bonheur, tristesse, dénonciation, amour ou gratitude ; et ils partagent l'intérêt commun de préserver et de transmettre de génération en génération, le vaste héritage qui fait de la pirekua un élément unique au Mexique et dans le monde. En s'appuyant sur ce sentiment d'identité et de propriété, les p'urhépecha manifestent un intérêt pour montrer avec fierté leurs réalisations artistiques et musicales ; mais ils reconnaissent aussi dans l'interprétation de la pirekua une manière de diffuser fièrement leurs réalisations artistiques et musicales, en conservant toujours leur essence en tant que p'urhépecha autochtones. La preuve en est donnée par les voyages des piréricha dans diverses parties du Mexique et à l'étranger où ils ont été les ambassadeurs de la musique traditionnelle du Michoacán.

Les communautés sont en général ouvertes, hospitalières et acceptent chaleureusement et avec spontanéité de coexister avec d'autres groupes autochtones. Preuve en est qu'au sein de la communauté p'urhépecha sont organisés des compétitions artistiques dans le Michoacán, sont présentés des interprètes autochtones et métis d'autres régions du pays, à l'exemple des huapango et des groupes de poésie venant de l'État du Guanajuato ; les danseurs et les cantadores (chanteurs) en langue yaqui de l'État du Sonora ; et les danseurs, cantadores et interprètes de sones et abajeños de l'État de Veracruz.

Dans les événements où ont été présentés des interprètes d'autres localités, le public p'urhépecha a apprécié chaque œuvre musicale avec respect et admiration. Même la coexistence générée entre les créateurs et les interprètes p'urhépecha et d'autres groupes ethniques, dans les déjeuners et les soirées, a été marquée par un large dialogue et un échange d'idées et de connaissances.

Lors des événements musicaux organisés par le Gouvernement du Michoacán, dans la capitale de l'État (Morelia), des interprètes des différentes régions, autochtones et métis y prennent part. Participent dans cette dernière catégorie les groupes Arpa Grande de la région de "Tierra Caliente", la présentation d'orchestres, de troupes de danse et de cantadores de Puruándiro (région de El Bajío) et Acuitzio (région Centre). Dans tous ces concours règne une atmosphère de coexistence et d'interaction sur le plan artistique et culturel.

Les festivals et compétitions organisés dans les communautés p'urhépecha comptent de plus en plus souvent d'interprètes, de musiciens et de compositeurs originaires d'autres régions de l'État et du Mexique, avec qui il est démontré que les festivals et les compétitions de pirekua sont un

moyen de promouvoir le dialogue et favoriser le respect de l'interculturalité musicale.

Les exemples qui précèdent prouvent en quoi la pirekua, comme élément du patrimoine culturel immatériel, constitue un vecteur de communication et de coexistence non seulement entre les différentes communautés p'urhépecha qui la pratiquent, mais encore entre les différentes classes sociales. En ce sens, la pirekua démontre clairement comment le patrimoine culturel immatériel, outre le fait d'être une preuve éclatante de la créativité humaine, favorise le dialogue interculturel dans toutes ses dimensions en même temps qu'elle alimente le respect pour l'interculturalité musicale. Pour cela, l'inscription de ce chant traditionnel p'urhépecha sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel participera à une plus grande reconnaissance au nom de la population mondiale de ce type de pratiques, en tant que moyen de promotion d'une culture pour la paix et le développement durable des peuples.

3. MESURES DE SAUVEGARDE (CF. CRITÈRE R.3)

Les points 3.a. à 3c. exigent l'élaboration d'un ensemble cohérent de mesures de sauvegarde comme demandé dans le critère R.3 : « Des mesures de sauvegarde qui pourraient permettre de protéger et de promouvoir l'élément sont élaborées ». De telles mesures devraient refléter la participation la plus large possible des communautés, groupes ou, le cas échéant, des individus concernés, aussi bien dans leur formulation que dans leur mise en œuvre.

3.a. Efforts en cours et récents pour sauvegarder l'élément

Décrivez les efforts en cours et récents de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés pour assurer la viabilité de l'élément. Décrivez les efforts du ou des État(s) partie(s) concerné(s) pour sauvegarder l'élément, en précisant les contraintes externes ou internes, telles que des ressources limitées.

Par ces temps où les « michoacanos » sont asservis par le phénomène de l'acculturation et d'autres facteurs de la modernité qui inhibent progressivement les expressions musicales, en particulier la pirekua, des habitants des communautés s'engagent à venir au secours, à préserver et à consolider l'art musical p'urhépecha, notamment la pirekua. Les résidents eux-mêmes sont les plus intéressés à préserver leurs traditions et leurs racines culturelles.

C'est la raison pour laquelle les gouvernements au niveau fédéral, étatique et municipal, en coordination avec les groupes culturels et les associations de professionnels p'urhépecha, ont organisé des compétitions, des festivals et des événements musicaux où sont encouragées et promues diverses formes de participation telles que la danse, le chant et l'interprétation musicale.

En ce sens, le gouvernement de l'État, les autorités municipales et communales, ainsi que les résidents font tout leur possible pour que la pirekua transcende le cadre local et se situe à l'échelle nationale.

Dans chaque communauté, se forment des comités chargés d'organiser des festivals de musique, coordonnés par différentes commissions : inscription des participants, gestion des ressources et attribution de prix ; attention à l'égard des compétiteurs (prise en charge des repas, de l'hébergement, des transports) pour garantir le succès des concours musicaux organisés chaque année dans le Michoacán et promus en permanence de manière à ce que les Mexicains connaissent, respectent et aiment leur culture.

Dans l'organisation des concours musicaux p'urhépecha, les membres des comités travaillent en équipe et subviennent aux besoins des participants qui ont moins de moyens économiques. Dans ces concours, la motivation à participer progresse d'autant plus que c'est une scène adaptée aux besoins de la cause où les groupes artistiques des communautés peuvent montrer leurs talents et leurs compétences. Durant cet épisode, les participants se comportent comme une famille : avec respect et harmonie.

3.b. Mesures de sauvegarde proposées

Pour la Liste représentative, les mesures de sauvegarde sont celles qui peuvent aider à renforcer la viabilité actuelle de l'élément et permettre à cette viabilité de ne pas être menacée dans le futur, en particulier du fait des conséquences involontaires produites par l'inscription ainsi que par la visibilité et l'attention particulière du public en résultant.

Citez et décrivez les différentes mesures de sauvegarde qui sont élaborées et qui, une fois mises en œuvre, sont susceptibles de protéger et de promouvoir l'élément, et donnez des informations succinctes sur divers aspects tels que leur ordre de priorité, les domaines d'application, les méthodologies, les calendriers, les personnes ou organismes responsables, et les coûts.

Les stratégies, les actions et les objectifs de sauvegarde de la pirekua dont la mise en œuvre est prévue à partir de son inscription en tant que patrimoine culturel immatériel de l'Humanité, cherchent à la consolider et à coopérer au développement durable du peuple p'urhépecha. Ce sont les suivants :

Stratégies :

- Organiser les communautés afin qu'elles soient coordonnées et qu'elles orchestrent des mesures destinées à sauvegarder la pirekua.

- Instaurer les mécanismes qui permettent la coordination des ordres des trois gouvernements, associations et autres organismes de la société civile avec les communautés, pour la sauvegarde de la pirekua.

- Établir des centres d'enseignement afin de développer la culture musicale dans les communautés, par l'intermédiaire desquelles le riche répertoire musical de la pirekua est transmis aux nouvelles générations.

Actions de sauvegarde proposées

ACTION	OBJECTIFS	ORGANES PARTICIPANTS	COÛT
Former le Conseil pour le Développement de l'Art musical P'urhépecha (COFAMP), avec mise en valeur particulière de la pirekua, intégré par des membres des gouvernements fédéral, de l'État et municipal, ainsi que des représentants des communautés ; et établir les critères du règlement qui autorisent leur intégration.	Mettre à exécution les mesures de sauvegarde de la musique p'urhépecha et de la pirekua. Assurer l'intégration et l'harmonie de la langue, de la musique, des instruments et de la garde-robe traditionnelle des interprètes de la pirekua.	Gouvernement fédéral: Conseil national pour la Culture et les Arts (CONACULTA); Commission nationale pour le Développement des peuples autochtones (CDI) et Secrétariat au Développement social (SEDESOL). Gouvernement de l'État: Secrétariat au Tourisme (SECTUR) et Secrétariat à la Culture (SECUL). Gouvernements municipaux dont relèvent les communautés. Représentants des communautés. Stations de radio des communautés	Fonds du Gouvernement de l'État pour soutenir la création et le fonctionnement de la COFAMP. USD $40.000,00

		autochtones.	
Soutenir les créateurs des communautés dans les processus d'enregistrement de copyright de la pirekua.	Sauvegarder la qualité de création et la pérennité de la pirekua en tant qu'élément, afin de préserver et d'enrichir le répertoire musical p'urhépecha.	Direction générale du copyright du secrétariat à l'enseignement public (SEP). Institut national d'anthropologie et d'histoire (INAH).	USD $5.000,00
Améliorer la créativité et la promotion des compétitions et festivals artistiques des p'urhépecha.	Préserver l'héritage musical p'urhépecha et maintenir en vie ces événements de grande importance pour les communautés.	CONACULTA SECTUR. de l'État SECUL. de l'État	USD $70.000,00
Établir le Conservatoire de Musique P'urhépecha où l'élément de la pirekua peut être préservé, diffusé et consolidé.	Préserver le répertoire musical p'urhépecha et maintenir l'élément en vie et à jour pour ceux qui s'intéressent au sujet.	CONACULTA SECUL. de l'État SECTUR. de l'État	USD $40.000,00
Élaborer un programme de tourisme culturel durable pour la p'urhépecha région, permettant de faire connaître et promouvoir la pirekua auprès des visiteurs.	Que les touristes connaissent la richesse de l'héritage musical p'urhépecha, exprimé dans les festivités, compétitions et festivals des communautés, comme un service de qualité dans le cadre de l'offre touristique.	SECTUR. de l'État SECUL. de l'État Secteur privé (hôtels, restaurants, guides touristiques, etc.)	USD $20.000,00
Établir des ateliers et des cours de formation pour l'enseignement de la culture musicale dans les communautés p'urhépecha, comme forme de préservation, développement et promotion de l'élément.	Préserver la tradition de la musique vernaculaire et le chant de la pirekua, comme élément du patrimoine culturel immatériel.	SEP. de l'État CDI.	USD $25.000,00

Organiser et promouvoir les événements à caractère local, national et international où est diffusé l'élément de la pirekua.	Agir pour que la pirekua transcende le cadre national et international.	COFAMP. SECTUR. de l'État SECUL. de l'État Conseil de la Promotion touristique du Mexique (CPTM fédéral) CONACULTA (fédéral).	USD $150.000,00
Organisation, remise de prix, prise en charge des frais de transport, hébergement et repas des pireriecha qui participent aux concours et festivals de pirekua.	Stimuler les interprètes et créateurs de pirekua afin qu'ils continuent à prendre part aux événements artistiques qui sont organisés tout au long de l'année et avec quoi ils développent le répertoire de la pirekua.	CDI SECTUR. de l'État SECUL. de l'État	USD $50.000,00
Acquisition d'instruments de musique pour la conformation d'ensembles de musiciens et d'orchestres.	Motiver les musiciens p'urhépecha afin qu'ils participent à la transmission de leur répertoire musical.	CDI SECUL. de l'État	USD $200.000,00
Soutien aux écoles de musique dans les municipalités de Paracho et Tingambato.	Dispenser une formation musicale aux piériecha pour qu'ils améliorent leurs techniques d'expression musicale.	SEP du Gouvernement de l'État CDI Gouvernement municipal de Paracho Gouvernement municipal de Tingambato	USD $50.000,00
Octroi de moyens financiers aux groupes musicaux p'urhépecha pour leur permettre d'assister à des événements à l'intérieur et à l'extérieur du pays.	Faciliter le déplacement, l'hébergement et les repas des piériecha représentant leurs communautés sur la scène nationale et internationale.	Gouvernement de l'État SECUL. Gouvernement de l'État SECTUR.	USD $100.000,00

3.c. Engagement de la communauté, du groupe ou des individus concernés

La faisabilité de la sauvegarde dépend en grande partie des aspirations et de l'engagement de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés. Cette rubrique doit démontrer que la communauté, le groupe ou, le cas échéant, les individus concernés ont la volonté et s'engagent à sauvegarder l'élément si les conditions sont favorables. La meilleure preuve sera souvent la démonstration de leur implication dans les mesures de sauvegarde passées et présentes, et de leur participation à la formulation et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde futures, plutôt que de simples promesses ou affirmations de leur soutien ou de leur engagement.

La communauté p'urhépecha, lorsqu'elle a su qu'il était possible que la pirekua soit inscrite sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO, a pris pleinement conscience de l'importance que représente ce fait remarquable au moment qui est propice à la compréhension collective et à l'intégration des créateurs et des interprètes dans cet objectif.

Pour ce qui est susmentionné, les résidents soutenus par les ordres des trois gouvernements (Fédéral, de l'État et Municipal) font tout leur possible pour sauver, préserver, renforcer et faire en sorte que la pirekua transcende le cadre local et se positionne à l'échelon national et international, comme un exemple de créativité humaine et symbole représentatif de leur identité culturelle. Pour ce faire, ils organisent des compétitions et des festivals où ils sollicitent la venue de groupes représentatifs des communautés afin qu'ils participent aux différentes modalités d'expression musicale.

L'efficacité de l'organisation et l'union qui prévaut chez les participants constituent un exemple de travail d'équipe. En dehors du fait que les organisateurs et les participants s'entendent bien, ils s'intègrent et renforcent leur cohésion en tant que communauté.

De même, la communauté p'urhépecha s'engage de manière convaincante à contribuer à l'accomplissement des objectifs et des stratégies définis dans le plan de sauvegarde énoncé dans la section 3.b.

3.d. ENGAGEMENT DES ÉTATS PARTIES

La faisabilité de la sauvegarde dépend également du soutien et de la coopération de l'(des) État(s) partie(s) concerné(s). Cette rubrique doit démontrer que l'État partie concerné est prêt à soutenir l'effort de sauvegarde en créant des conditions favorables à sa mise en œuvre, et doit décrire comment l'État partie a démontré un tel engagement par le passé et pour l'avenir. Les déclarations et les promesses de soutien sont moins instructives que les explications et les démonstrations.

Le Gouvernement de l'État apporte son soutien annuel aux groupes culturels des communautés dans la mise sur pied d'événements tels que la Rencontre d'État de la Cuisine traditionnelle du Michoacán, la Compétition d'artisanat d'Uruapan, la Compétition artistique P'urhépecha de Zacán, ainsi que de multiples festivals de musique dans diverses communautés autochtones.

De plus, et afin de stimuler la population p'urhépecha, le Gouvernement a construit à Zacán un auditorium pour y présenter la compétition artistique P'urhépecha, avec une capacité de cinq mille spectateurs, avec des bureaux pour l'administration, des vestiaires, des sanitaires, des guichets et un parking.

Il a aussi favorisé et promu la présentation des lauréats du concours artistique-musical sur d'importants forums de Morelia, capitale de l'État, au Palacio de las Bellas Artes et à l'Auditorium national de México et dans des villes des États-Unis, d'Amérique du Sud et d'Europe, de sorte que ces expressions musicales des p'urhépecha soient connues des « michoacanos », des Mexicains et des amoureux de l'art universel.

Dans le cadre des stratégies, il est prévu de créer un Conseil pour le Développement de l'Art musical P'urhépecha (COFAMP), le Conservatoire de la Musique P'urhépecha et de la Pirekua, d'ouvrir des écoles de musique, de procéder à l'acquisition d'instruments de musique pour les communautés, d'ouvrir des boutiques et de proposer des cours de formation pour l'enseignement de la culture musicale. Tout cela ayant pour objectif la sauvegarde et la visibilité

d'un système musical traditionnel complètement rattaché aux coutumes du groupe ethnique p'urhépecha.

4. PARTICIPATION ET CONSENTEMENT DE LA COMMUNAUTÉ, GROUPES ET INDIVIDUS CONCERNÉS DANS LE PROCESSUS DE CANDIDATURE (CF. CRITÈRE R.4)

Cette rubrique demande à l'État partie qui soumet la candidature de prouver que la candidature répond au critère R.4 : « L'élément a été soumis au terme de la participation la plus large possible de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés et avec leur consentement libre, préalable et éclairé ».

4.a. Participation des communautés, groupes et individus concernés dans le processus de candidature

Décrivez comment et de quelle manière la communauté, le groupe et, le cas échéant, les individus concernés ont participé activement au processus de candidature à toutes les étapes, comme le requiert le critère R.4. Les États parties sont en outre encouragés à préparer les candidatures avec la participation de nombreuses autres parties concernées, notamment, s'il y a lieu, les collectivités locales et régionales, les communautés voisines, des ONG, des instituts de recherche, des centres d'expertise et autres parties intéressées. La participation des communautés dans la pratique et la transmission de l'élément doivent être traitées dans le point 1 ci-dessus, et leur participation dans la sauvegarde doit être traitée dans le point 3 ; ici les États soumissionnaires doivent décrire la participation la plus large possible des communautés dans le processus de candidature.

La constitution du dossier de candidature de la pirekua en tant que patrimoine culturel immatériel de l'humanité a commencé en mars 2009, tâche qui a été confiée au Secrétariat au tourisme du gouvernement du Michoacán, au titre du projet de tourisme culturel de la « Route de Vasco de Quiroga » et en prenant contact avec les communautés autochtones. En ce sens, il a été fait appel aux créateurs et interprètes représentatifs de la pirekua de la zone lacustre de Pátzcuaro, du plateau P'urhépecha et de la Cañada de los Once Pueblos afin de les informer de la constitution du dossier de candidature de la pirekua pour le proposer à l'UNESCO.

Il est bon de mentionner que, depuis le début, les représentants des communautés autochtones manifestent leur intérêt et leur gratitude pour obtenir un soutien dans le but de préserver le riche héritage musical p'urhépecha.

La première action engagée a été de rassembler les témoignages des détenteurs de cette tradition musicale. En second lieu, des recherches documentaires ont été lancées en vue d'obtenir des données à partir d'ouvrages écrits par des musiciens et des interprètes p'urhépecha, des ethnomusicologues, des chercheurs et des fonctionnaires dont la fonction est de soutenir les communautés autochtones.

La candidature de la pirekua suscite l'empathie et l'implication des peuples autochtones. Elle a également abouti à l'organisation de débats d'idées qui ont finalement aidé à comprendre que le patrimoine immatériel atteste des origines et des formes de vie des ancêtres, au moyen de processus de diagnostic et de discussion sur les risques que peut encourir l'élément, ainsi que les mesures de sauvegarde possibles de la pirekua.

Ci-joint se trouve également l'engagement écrit des détenteurs et des autorités de créer un Conseil de développement artistique musical P'urhépecha (COFAMP) qui coopère en permanence à la préservation, à la promotion et à la diffusion de la pirekua. Sont également annexés les documents où les détenteurs expriment leur libre consentement, préalable et informé pour la présentation de la candidature et manifestent leur engagement à sauvegarder cette manifestation culturelle.

Les communautés autochtones perçoivent dans les compétitions et festivals de pirekua qu'organise le gouvernement de l'État, l'opportunité de préserver, de stimuler et de promouvoir leurs valeurs culturelles, leurs traditions et leur riche répertoire musical. C'est la raison pour laquelle toutes les communautés ont manifesté leur volonté de participer et de consentir librement à ce que la pirekua soit considérée comme candidate sur la Liste représentative du

patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

À cet effet, les autorités civiles et communales des municipalités et des communautés p'urhépecha, ainsi que les compositeurs et les interprètes de pirekua qui sont représentatifs des principales communautés autochtones avec le plus de contributions, ont préparé un document portant leurs signatures, pour attester qu'ils acceptent d'entreprendre la procédure de sorte que la pirekua soit considérée par l'UNESCO comme un élément intégrant de la culture p'urhépecha et un lien de communication entre les membres du groupe ethnique.

En somme, le plan de sauvegarde présenté est le fruit du travail conjoint des détenteurs de cette tradition et des professionnels chargés d'organiser et de porter à la connaissance de l'UNESCO ce merveilleux trésor culturel qui mérite d'être connu et reconnu au niveau mondial en prenant l'engagement de toujours travailler au sauvetage et à la préservation de la culture p'urhépecha.

4.b. Consentement libre, préalable et éclairé à la candidature

Le consentement libre, préalable et éclairé de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés peut être démontré par une déclaration écrite ou enregistrée, ou par tout autre moyen, selon le régime juridique de l'État partie et l'infinie variété des communautés et groupes concernés. Le Comité accueillera favorablement une diversité de manifestations ou d'attestations de consentement des communautés au lieu de déclarations standard et uniformes.

Prière de joindre au formulaire de candidature les preuves démontrant un tel consentement en indiquant ci-dessous quelle preuve vous fournissez et quelle forme elle revêt.

Depuis le début, la communauté p'urhépecha participe à la constitution du dossier d'inscription de la pirekua comme patrimoine culturel immatériel de l'Humanité. Elle a été informée du processus à suivre, ainsi que des droits et des obligations qui sont acquis avec l'inscription définitive de l'élément sur la Liste représentative.

Le consentement des représentants des communautés p'urhépecha impliqués dans le processus de candidature est démontré avec la signature de la Déclaration où ils manifestent leur intérêt à sauvegarder la pirekua.

4.c. Respect des pratiques coutumières en matière d'accès à l'élément

L'accès à certains aspects spécifiques du patrimoine culturel immatériel est quelquefois limité par les pratiques coutumières régissant, par exemple, sa transmission, son interprétation, ou préservant le secret de certaines connaissances. Prière d'indiquer si de telles pratiques existent et, si tel est le cas, démontrez que l'inscription de l'élément et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde respecteraient pleinement de telles pratiques coutumières qui régissent l'accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine (cf. article 13 de la Convention). Décrivez toute mesure spécifique qui peut être nécessaire pour garantir ce respect.

Depuis que les données en vue de présenter le dossier ont été collectées, l'intérêt de la communauté p'urhépecha s'est maintenu. Depuis le début, un comité a été mis en place, constitué de piériecha et de créateurs ou de compositeurs des communautés qui ont contribué à recueillir toutes les informations ayant servi à l'intégration du dossier. De la même façon et dans le but de résumer les données communiquées par les détenteurs et les praticiens, la participation de professionnels, d'historiens, d'écrivains et d'enseignants p'urhépecha a été requise.

Dans toutes les expressions de leur culture, les p'urhépecha mettent tout leur talent, leur imagination, leur créativité et leur esprit. C'est ainsi que la musique et les chants, parmi les autres manifestations de leur culture, dégagent un sens profond du respect et une grande considération pour leurs traditions ancestrales qu'ils enrichissent et préservent en se les transmettant oralement d'une génération à l'autre.

La tradition du peuple p'urhépecha fait que la pirekua est appréciée, reconnue et réévaluée comme une part importante de sa culture qui a pu transcender les époques en conservant son originalité et en forçant le respect et l'admiration au nom des visiteurs qui sont devenus les

véritables promoteurs de cette culture.

Un manuel d'information sur la pirekua est maintenant en cours d'élaboration, au titre des mesures de sauvegarde. À cet égard, la communauté p'urhépecha, par la voix de ses représentants, a déclaré qu'il n'y a aucune restriction d'accès à la manifestation culturelle citée en référence.

5. INCLUSION DE L'ÉLÉMENT DANS UN INVENTAIRE (CF. CRITÈRE R.5)

C'est la rubrique dans laquelle l'État partie doit démontrer que la candidature satisfait au critère R.5 : « L'élément figure dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de(s) (l')État(s) partie(s) soumissionnaire(s) tel que défini dans les articles 11 et 12 ».

Indiquez l'inventaire dans lequel l'élément a été inclus, ainsi que le bureau, l'agence, l'organisation ou l'organisme chargé de le tenir à jour. Démontrez que l'inventaire a été dressé en conformité avec les articles 11 et 12, et notamment avec l'article 11 paragraphe (b) qui stipule que le patrimoine culturel immatériel est identifié et défini « avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes », et l'article 12 qui exige que les inventaires soient régulièrement mis a jour.

L'inclusion dans un inventaire de l'élément proposé ne devrait en aucun cas impliquer ou nécessiter que le ou les inventaire(s) soient achevés avant le dépôt de candidature. Un État partie soumissionnaire peut être en train de compléter ou de mettre à jour un ou plusieurs inventaires, mais doit avoir déjà intégré l'élément dans un inventaire en cours d'élaboration.

L'élaboration du dossier d'inscription de la pirekua à l'inventaire du patrimoine culturel immatériel du Mexique s'est faite avec la collaboration de représentants de différents groupes musicaux (compositeurs et interprètes) des communautés, au moyen d'un processus d'investigation sérieux et responsable au nom du Secrétariat au tourisme de l'État du Michoacán, en identifiant, analysant, définissant et déterminant les documents qui allaient faire partie du dossier. D'autre part, et une fois formé le Conseil de développement artistique musical P'urhépecha (COFAMP), une commission spécialisée sera choisie comme responsable de la préservation et de la tenue de l'information à jour sur cette manifestation musicale.

A présent, et en référence au processus d'élaboration de l'inventaire du patrimoine culturel immatériel du Mexique, nous informons de la création en 2002 du Groupe de travail pour la promotion et la protection du patrimoine culturel immatériel dans lequel se rassemblent les efforts de différentes instances culturelles du Mexique : le Conseil national pour la culture et les arts, par le biais de l'Institut national d'anthropologie et d'histoire; l'Institut national des beaux-arts, la Direction générale des cultures populaires et autochtones, la Direction des Affaires internationales et la Direction générale des liaisons culturelles ; la Commission nationale pour le développement des peuples autochtones, l'Institut du copyright et l'Institut national des langues autochtones.

Le principal objectif de ce groupe est de mettre en œuvre les engagements pris par le Mexique devant l'UNESCO et de promouvoir la sauvegarde et la préservation des manifestations culturelles qui confèrent une identité à nos peuples.

Pour l'élaboration de l'inventaire, il était nécessaire de spécifier les stratégies et les procédures pour mener à bien cette tâche. Il fallait définir les concepts et les critères, mais aussi établir la méthodologie permettant l'identification des unités culturelles pertinentes qui indiquent non seulement comment collecter l'information, mais qui décident aussi de la partie de ces données à utiliser pour cet inventaire, en dehors des informations nécessaires et satisfaisantes à rassembler pour que la manifestation en question puisse être reconnue et appréciée en tant que patrimoine culturel immatériel.

Pour ce faire, le groupe de travail avait besoin d'avoir une équipe de personnes qualifiées, compétentes, avec une expérience et un savoir dans divers domaines, pratiques, usages, en histoire et coutumes traditionnelles, ainsi que des connaissances et aptitudes culturelles, de manière à pouvoir contribuer au meilleur accomplissement de cette mission qui consiste à recueillir toutes les expressions et les manifestations représentatives des groupes culturels du pays.

Ainsi, les principales fonctions du comité de spécialistes qui a été formé sont :

- la formation de la base conceptuelle de l'inventaire ;
- le développement d'instruments méthodologiques pour l'identification et l'enregistrement du patrimoine culturel immatériel ;
- l'évaluation des informations recueillies pour son inscription à l'inventaire, en recommandant la forme d'organisation et de systématisation la plus appropriée ;
- la consultation sur l'élaboration de dossiers complets et sur les plans de sauvegarde.

Au long d'une année de travail, les critères devant structurer l'inventaire sur le plan conceptuel ont été définis, ainsi que la catégorisation dans laquelle serait divisé le PCI du Mexique, en partant des environnements proposés par la Convention mais en les adaptant à la réalité culturelle mexicaine.

Il est important de souligner que la sélection de ces spécialistes s'est faite en se fondant sur l'expérience anthropologique avec les communautés, c'est-à-dire que ces spécialistes ont une solide formation universitaire mais aussi l'expérience et la sensibilité du contact direct avec les détenteurs du patrimoine, de sorte que ces facteurs se reflètent dans la systématisation du PCI avec lequel les communautés se sentent identifiées et représentées.

Par ailleurs, un enregistrement au registre d'inventaire a été prévu, qui couvre d'une part les aspects requis dans le formulaire d'inscription sur la Liste représentative de l'UNESCO et d'autres conditions qui sont importantes pour sa sauvegarde et son suivi, tels que le processus historique et le stade précis du développement de l'élément en question à l'heure actuelle.

À présent et par l'intermédiaire du siège d'État de la Direction générale des cultures populaires, des séminaires et des ateliers de sensibilisation à l'importance du patrimoine culturel immatériel et de développement des capacités dans la formation de responsables culturels communautaires sont organisés pour qu'ils fassent office de guides au sein de leurs communautés respectives et que les détenteurs et les praticiens élaborent eux-mêmes les enregistrements au registre d'inventaire.

DOCUMENTATION

a. Documentation obligatoire et facultative

	PRIMARY MATERIALS	SUPPLEMENTARY MATERIALS
PHOTOS	10 recent photos printed and in electronic CD.	—
VIDEO	1 edited audiovisual	—
AUDIO	1 CD with the 10 most representative *pirekua*.	—
MAPS	3 maps of macro and micro localization.	—
BOOKS	1 book	2 books

b. Cession de droits avec une liste des éléments

Cession de droits obligatoire fournie.

c. Liste de références documentaires

Bibliography

Dimas Huacuz, Néstor. *Temas y textos del canto P'urhépecha*, Colegio de Michoacán. Instituto Michoacano de Cultura, 1995. pág. 17 - 23, 33 - 41, 45, 49, 50, 54, 56, 57, 61 y 62.

Reynoso Riqué, Cecilia. *Acercamiento a la Música P'urhépecha*, Escuela Nacional de Música de la Universidad Autónoma de México, Diciembre de 2007. pág. 17, 32 y 46.

Chamorro Estrada, Arturo. La *Música P'urhépecha a través de su forma y estructura*, Colegio de Michoacán, Instituto Michoacano de Cultura, 2000. pág. 29-32.

Próspero Román, Salvador. *Sones y Pirekuas*, Universidad Michoacana de San Nicolás de Hidalgo, 1980.

Yurchenco, Henrietta. Estilos de ejecución en la música indígena mexicana con énfasis particular en la Pirekua Tarasca. Colegio de Michoacán, 1983.

Bartolo Juárez, Nicolás. *Sones Isleños y corridos michoacanos*, Secretaría de Educación Pública (SEP), México D.F. 1937.

COORDONNÉES

a. Personne à contacter pour la correspondance

Dr. J. Genovevo Figueroa Zamudio
Tourism Secretary of the State Government of Michoacán
Av. Tata Vasco No. 80, Col. Vasco de Quiroga, C.P. 58000
Morelia, Michoacán, México.
Phone 01 (443)3178054 – 3178057 ext. 111
E-mail: gfigueroa@michoacan.gob.mx

b. Organisme(s) compétent(s) associé(s)

Federal Authorities

Francisco Javier López Morales (INAH)
Director of World Heritage

Director de Patrimonio de la Humanidad
Instituto Nacional de Antropología e Historia
Av. Revolución No. 4 y 6
Col. San Ángel, C.P. 01000
Phone 01(55) 5550 4211
E-mail: direccion.pmundial@inah.gob.mx

M.V.Z. Pedro Barrera Pérez
Delegate of the National Commission for the Development of the Indigenous Peoples (CDI).
Delegado de la Comisión Nacional para el Desarrollo de los Pueblos Indígenas (CDI).
Periférico Nueva España No. 2537
Col. Hospitales de Don Vasco, C.P. 58248.
Morelia, Michoacán.
E-mail: pbarrera@cdi.gob.mx

State authorities

Dra. María Lizbeth Aguilera Garibay
Delegate of the INAH Centre Michoacán
Delegada del Centro INAH Michoacán
Francisco I. Madero Oriente No. 799, Col. Centro, C.P. 58000
Morelia, Michoacán, México.

Phone 01 (443)3132650
E-mail: laguilera.mich@inah.gob.mx

Dr. Genovevo Figueroa Zamudio
Tourism Secretary of the State Government of Michoacán (SECTUR)
Secretario de Turismo del Gobierno del Estado de Michoacán (SECTUR)
Av. Tata Vasco No. 80, Col. Vasco de Quiroga, C.P. 58000
Morelia, Michoacán, México.
Phone 01 (443)3178054 – 3178057 ext. 111
E-mail: gfigueroa@michoacan.gob.mx

Mtro. Néstor Dimas Huacuz
Technical Secretary of the Secretariat of the Indigenous Peoples (CDI)
Secretario técnico de la Secretaría de los Pueblos Indígenas (CDI)
Rayón # 467 Esq. con Guerrero Col. Centro
Phone (443) 3178442 – 3178630
E-mail: ndimas@michoacan.gob.mx

c. Organisme(s) communautaire(s) ou représentant(s) des communautés concerné(s)

Municipal authorities

Mrs. María de Jesus Dóddoli Murguía
Mayor of Uruapan, Michoacán (2008-2011)
Presidenta Municipal de Uruapan, Michoacán (2008 – 2011)
Av. Chiapas No. 514, Col. Ramón Farías,
Uruapan, Michoacán, México
Phone 01(452) 52 400 92
www.uruapan.gob.mx

Ing. Antonio García Velázquez
Mayor of Pátzcuaro (2008-2011)
Presidente Municipal de Pátzcuaro (2008 – 2011)
Portal Hidalgo #1, Col. Centro, C.P. 61608.
Phone 01 (434) 3420215
Pátzcuaro, Michoacán, México
www.patzucaro.gob.mx

Ing. Ricardo Espinoza Valencia
Mayor of Los Reyes (2008-2011)
Presidente Municipal de Los Reyes (2008 – 2011)
Portal Guerrero #2 Col Centro CP. 60300
Tel 01(354) 54 20801
www.losreyesmichoacan.gob.mx

Profr. Ramón Medina Elías
Mayor of Paracho (2008-2011)
Presidente Municipal de Paracho (2008 – 2011)
Plaza Principal s/n, Centro C.P. 60250
Phone 01 (423) 525 01
Paracho, Michoacán, México
E-mail: presidencia_paracho@hotmail.com

Prof. Abel Martínez Rojas
Mayor of Tzintzuntzan (2008-2011)
Presidente Municipal de Tzintzuntzan (2008 – 2011)
Av. Las Yácatas #25
Tzintzuntzan, Michoacán, México
Phone 01 (434)3443046

Javier Bautista Ramírez
Pireri of the Group Erandi

Pireri del Grupo Erandi
Calle #8, Interior 4, Col. Matamoros, C.P.58240
Morelia, Michoacán, México
Phone 01 (443) 3158073
E-mail: erandi_54@hotmail.com

David Maciel Méndez
Pireri of the Zacán Duet
Pireri del Dueto Zacán
Calle Javier Clavijero #110, Col. Centro, C.P. 58000
Morelia, Michoacán, México
Phone 01 (443) 3179037
www.duetozacan.com

Osvaldo Campos Hernández
Pireri of the Zacán Duet
Pireri del Dueto Zacán
Calle 2 de abril #38, Fracc. Francisco J. Múgica, C.P. 58118
Morelia, Michoacán, México
Phone 01 (443)3137585
www.duetozacan.com

Néstor Dimas Huacuz
Pireri of the Dimas Brothers Group
Pireri del Grupo Hermanos Dimas
Calle Rayón # 467, Col. Centro, C.P.58000
Morelia, Michoacán, México
Phone 045 (44) 33654727
E-mail: ndimas@michoacan.gob.mx

Francisco Bautista Ramírez
Pireri of the Group Purhembe
Pireri del Grupo Purhembe
Calle Donají #308, Col. Félix Ireta, C.P.58070
Morelia, Michoacán, México
Phone 01 (443) 3242106
E-mail: ambara@hotmail.com

Organizing Committee of the P'urhépecha Artistic Competition of Zacán
Comité Organizador del Concurso Artístico P'urhépecha de Zacán
Profr. Odilón Medina
Zacán, Municipio de Los Reyes, Michoacán, México
Phone 01(443) 3128281, 01(354)5490046

Radiodifusora Comunitaria Indígena Uandarhi
Profr. José Valencia Oseguera
Presidente
Privada de Juan Ayala # 6, Barrio de San Miguel, C.P.60040
Uruapan, Michoacán, México
Phone 01 (452)5242953
E-mail: valenciaoseguera@gmail.com

Community Indigenous Radio station XEPUR "La Voz de los *P'urhépecha*"
Radiodifusora Comunitaria Indígena XEPUR "La Voz de los *P'urhépecha*" Cherán
Ignacio Márquez Joaquín
Phone 01 (423)5942005

Asociación de Profesionistas de Zacán
Profr. Jesús Aguilera Ortiz
Presidente
Calle Candelaria #114, Fracc. El Mirador, C.P.6010
Uruapan, Michoacán, México
Phone 01 (452)5230084

E-mail: chuchovaca@yahoo.com

SIGNATURE POUR LE COMPTE DE L'ÉTAT PARTIE

Nom : Dr. Genovevo Figueroa Zamudio

Titre : Secretary of Tourism of the State of Michoacán

Date : 18 décembre 2009

Signature : <signé>